



Bottens, le 16 août 2021

Au Conseil communal
de et à
1041 Bottens

Préavis municipal n° 2021-17
relatif à la
détermination d'un plafond d'endettement et d'un plafond de cautionnement pour la législature 2021-2026.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1 Préambule

En 2016, le Conseil communal a adopté pour la législature 2016-2021 un plafond d'endettement brut de CHF 11'600'000.- et un plafond de cautionnement de CHF 5'800'000.-.

En 2020, la Municipalité a présenté le préavis 2020-01 visant un changement du mode de calcul du plafond d'endettement. L'établissement du plafond d'endettement de la Commune est passé d'une méthode de calcul au brut, la dernière fois en 2019, à une méthode de calcul au net, la première fois en 2020.

	Brut				Net
	2016	2017	2018	2019	2020
Plafond d'endettement	11'600'000	11'600'000	11'600'000	11'600'000	8'000'000
Endettement effectif	6'466'433	6'484'783	6'814'710	7'131'068	1'511'542

Plafond de cautionnement	5'800'000	5'800'000	5'800'000	5'800'000	5'800'000
Cautionnement effectif	2'637'335	2'604'090	3'093'403	3'461'530	3'365'809

2 Plafond d'endettement

La Municipalité souhaite poursuivre avec la méthode de calcul nouvellement mise en place. En effet, les investissements importants prévus ces cinq prochaines années portent sur le patrimoine financier (transformation du Battoir, parcelle du Carro et bâtiment des Placettes), ce dernier n'étant pas pris en compte dans la méthode au net.

Quant aux investissements sur le patrimoine administratif, ils devraient être partiellement ou complètement couverts par les marges d'autofinancement. Le cas échéant, la marge actuelle existant entre l'endettement effectif et l'actuel plafond d'endettement permettra à la Municipalité de travailler

correctement durant cette législature. Aussi, la Municipalité vous invite à reconduire le plafond d'endettement voté le 2 mars 2020, à savoir à CHF 8'000'000.-.

Plan d'investissements 2022-2026

	2022	2023	2024	2025	2026
Patrimoine administratif	430'000	390'000	500'000	0	120'000
Maison de commune, réfection toiture et isolation	300'000				
Réfection de la Louye	130'000				
Transformation de l'arrêt du bus		100'000			
Salle polyvalente, entretien		100'000			
Stand de tir, entretien		70'000			
Ancien Four à pain, entretien		50'000			
Eclairage public, adaptation LED sur existant		70'000			
Mise en séparatif Ancien Four et réfection de la route			500'000		
Connection de la Clâtre					120'000
Patrimoine financier	1'320'000	1'620'000	700'000	2'000'000	0
Transformation du Battoir	1'300'000	1'600'000			
Bâtiment des Placettes - étude de réfection	20'000				
Bâtiment des Placettes - travaux de réfection			700'000		
Parcelle du Carro - étude de projet		20'000			
Parcelle du Carro - réalisation du projet				2'000'000	
Total	1'750'000	2'010'000	1'200'000	2'000'000	120'000

3 Plafond de cautionnement

La Commune cautionne deux associations dont elle est membre, à savoir le groupement forestier de Jorat-Menthue et l'ASIRE.

Cette dernière législature, le cautionnement pour le groupement forestier est passé de CHF 5'193.- en 2016 à CHF 5'524.- en 2020.

Celui pour l'ASIRE est par contre, lui, passé de CHF 2'632'142.- à CHF 3'360'285 (+27,7%). Cette augmentation s'explique, outre par certains exercices déficitaires, par un crédit octroyé durant la législature, à savoir CHF 7'900'000.- pour une construction à Villars-le-Terroir en 2017. Ce crédit participe pour moitié à l'augmentation du cautionnement au cours de la législature 2016-2021.

Les 27 communes membres de l'ASIRE cautionnent l'ensemble des engagements de l'association proportionnellement au nombre d'habitants au 1^{er} janvier de l'année en question, soit 4.5% pour Bottens en 2020.

En fin de législature, le Conseil intercommunal de l'ASIRE a voté le préavis 06-2021 octroyant au Comité directeur un crédit de CHF 8'600'000.- pour la construction d'une extension du site de Thierrens. Ce nouveau crédit influencera également directement le cautionnement de la Commune ces prochaines années.

Cependant, les augmentations courantes et celles liées au crédit précité ne devraient pas voir le plafond de cautionnement atteint durant cette nouvelle législature, aussi la Municipalité vous invite à reconduire le plafond de cautionnement voté le 21 novembre 2016, à savoir CHF 5'600'000.-.

4 Conclusion

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bottens

- vu le préavis municipal no 2020-01 ;
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- entendu le rapport de la Commission des finances ;

Décide

1. de fixer le plafond d'endettement net à CHF 8'000'000.- pour la durée de la législature 2021-2026;
2. d'autoriser la municipalité à se procurer les fonds qui lui sont nécessaires jusqu'au montant défini ci-dessus sous forme d'emprunts, au mieux des intérêts de la commune;
3. de laisser dans les attributions de la Municipalité le choix du moment ainsi que la détermination des modalités de l'emprunt (selon art. 4. ch. 7 LC) ;
4. de fixer le plafond de cautionnement (et autres formes de garanties) à CHF 5'800'000.- pour la durée de la législature 2021-2026.

Au nom de la Municipalité de Bottens

Le Syndic  Le Secrétaire ad interim 

L. Imoberdorf  N. Salis

The official seal of the Municipality of Bottens is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield contains the text 'LIBERTÉ ET PATRIE'. The outer ring of the seal contains the text 'MUNICIPALITÉ DE BOTTENS'.

Responsable du dossier : Laurent Imoberdorf, Syndic

